

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE P2M CONSULTING

ARTICLE 1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales de ventes, ci-après dénommées CGV, décrites ci-après, régissent les relations entre le cabinet de conseil en Management de projets P2M Consulting et ses clients.

Elles définissent les conditions de vente, les droits et restrictions acceptés par les clients lors de la commande ou de l'utilisation des prestations de conseils et services délivrées par P2M Consulting.

Toute prestation accomplie par la société P2M Consulting pour le client implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Le fait que le Prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes CGV, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

ARTICLE 2. NATURE DES PRESTATIONS

La société P2M Consulting, SARL au capital de 7 500 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro 499 788 230 RCS La Rochelle, dont le siège social est situé 17 chemin de la Cure 17220 Clavette -, est une société de conseil et de formation qui réalise des missions de conseil, d'accompagnement, d'études et l'animations d'ateliers professionnels dans tous les domaines, notamment en matière de gestion de projets, de développement des compétences, de formation, de stratégie, de management, d'organisation et d'amélioration continue.

Article 3. Devis et commande

P2M Consulting intervient sur demande expresse du Client. Avant toute prestation, un devis (valant contrat) est présenté au client. Ce devis inclut :

- ✓ La nature de la prestation.
- ✓ Le prix hors taxes et TTC
- ✓ Les éventuels rabais et ristournes.
- ✓ Les modalités de paiement.
- ✓ Le planning prévisionnel de la mission si celui-ci est connu.
- ✓ Le rappel de l'adhésion pleine et entière du Client aux CGV.

Le client confirme sa commande en retournant le devis signé sans modification. Le devis ainsi signé vaut contrat entre le client et P2M Consulting.

La signature par le client de tout Devis/Bon de commande émis par P2M Consulting vaut acceptation des CGV de P2M Consulting, en vigueur à la date d'émission du devis.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE P2M CONSULTING

A défaut de réception de l'accord du Client et de l'acompte, le cas échéant, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et P2M Consulting se réserve le droit de ne pas commencer / réaliser sa prestation.

Article 4. Prix

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et soumis à la TVA applicable au moment de la facture.

Les prix peuvent être calculés au forfait, à l'heure, ou à la journée.

P2M Consulting s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, P2M Consulting s'engage à facturer au client le prix indiqué sur le devis signé par le client.

Article 5. Rabais, remises et modalités de paiement

Les rabais et remises éventuelles ainsi que les modalités de paiements sont détaillés dans le devis signé par le client.

Si les modalités de paiement ne sont pas précisées dans le devis, les modalités sont les suivantes :

- ✓ 50% du devis total seront facturés à la signature du devis et le paiement de cette facture conditionnera le lancement de la mission
- ✓ 50% du devis (le solde) seront facturés à la fin effective de la mission

Sauf mention contraire, les factures sont à régler sous un mois à date d'émission.

article 6 - Retard ou défaut de paiement :

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- ✓ La suspension de l'exécution de toutes commandes en cours pour le Client,
- ✓ L'exigibilité immédiate de toute somme restant due,
- ✓ Le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation des prestations. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement de la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires,
- ✓ En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 4416, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE P2M CONSULTING

ARTICLE 7. DURÉE ET RÉSILIATION

La durée des prestations est définie dans le devis valant contrat. Chacune des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou toute autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur.

En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation du contrat :

- ✓ le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante,
- ✓ P2M Consulting se trouvera dégagé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation ou d'expiration du contrat,
- ✓ P2M Consulting s'engage, si le client en fait la demande, à restituer au Client au plus tard dans les trente (30) jours ouvrés qui suivent la résiliation ou l'expiration du contrat, l'ensemble des documents ou informations remis par le Client.

En cas de résiliation de l'accord par le Client, seront dues par le Client les sommes correspondant aux prestations réalisées ou à défaut calculées au prorata de la durée de la mission jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS ET CONFIDENTIALITÉ

Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées, par le client ou par P2M Consulting, à des tiers non autorisés.

Toutes les informations, commerciales ou de quelque nature que ce soit que l'une des parties a pu recueillir sur l'autre partie, sous quelque forme que ce soit et notamment oralement, en particulier à l'occasion de réunions et d'entretiens, sont confidentielles. Chaque partie s'engage, d'une part, à ne pas divulguer, ni à communiquer à quiconque tout ou partie de ces informations confidentielles et, d'autre part, à prendre toute disposition pour que cette confidentialité soit préservée.

Chaque partie, en qualité de bénéficiaire, s'engage à ne faire aucun usage des informations confidentielles dans un but autre que l'exécution du contrat. Les parties s'engagent à ne pas revendiquer de droits de propriété industrielle, littéraires ou artistiques sur les informations confidentielles et sur les connaissances établies à partir de ces informations confidentielles.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE P2M CONSULTING

Le Prestataire P2M Consulting s'engage à :

- ✓ respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le Client, et désignées comme telles,
- ✓ restituer tout document fourni par le Client à la fin de la mission, si le Client en fait la demande,
- ✓ signer un accord de confidentialité si le Client le en fait la demande.

ARTICLE 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

P2M Consulting mettra à la disposition du Client les éléments, notamment les livrables et autres documents spécifiquement préparés pour le Client dans le cadre de l'exécution de la mission, que ces documents soient sous forme écrite ou sous toute autre forme.

Cette mise à disposition ne deviendra définitivement effective qu'à compter du paiement intégral des prestations.

Sauf mention contraire par P2M Consulting, P2M Consulting cède la propriété et l'exploitation de ses droits au Client sur les œuvres originales et spécifiques élaborées en exécution de la mission pour le Client.

P2M Consulting conserve la propriété et l'exploitation patrimoniale des œuvres préexistantes, sauf conventions passées avec le Client, relatives à la propriété ou à l'exploitation desdites œuvres préexistantes. Le Client reconnaît que les droits d'auteur et autres droits relatifs notamment à la propriété intellectuelle et industrielle, aux droits d'auteur, brevets, marques, dessins, modèles, méthodes, secrets commerciaux, savoir-faire, procédés, idées, concepts et inventions, couverts ou non par le droit applicable, concernant les livrables et les résultats des prestations, y compris mais sans limitation, toutes modifications, adaptations, améliorations, corrections, mises à jour ou nouvelles versions, œuvres dérivées, savoir-faire technique sont et demeurent réservés à tout moment à P2M Consulting sous réserve des accords souscrits par les Parties.

En outre, P2M Consulting se réserve la possibilité d'utiliser les enseignements tirés des études ou des réalisations qui lui sont confiées par le Client et de procéder à des développements pour des tiers, d'éléments similaires à ceux qu'il aura développés pour le Client, sous réserve de l'obligation de confidentialité et de l'autorisation du Client s'agissant des droits cédés ou concédés en termes de co-exploitation sur tout ou partie d'un livrable issu de l'exécution de la mission.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE P2M CONSULTING

ARTICLE 10. RESPONSABILITÉS

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation de P2M Consulting est une obligation de moyens et non de résultat.

P2M Consulting s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la technique, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Client s'engage à mettre à disposition de P2M Consulting dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés. La responsabilité de P2M Consulting ne pourra pas être engagée notamment pour :

- ✓ une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le Client,
- ✓ un retard occasionné par le Client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus.

Tout retard raisonnable dans la livraison des services ne pourra pas donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts, ni à l'annulation de la commande.

La responsabilité de P2M Consulting, si elle est prouvée, sera limitée à la moitié de la somme totale hors taxes effectivement payée par le Client pour la prestation fournie par P2M Consulting à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception. Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge. Il appartient au Client de contrôler le contenu des livrables remis par P2M Consulting et d'émettre toutes réserves. La réception est réputée effectuée à défaut d'observation du Client dans les quinze (15) jours de la livraison de la prestation.

ARTICLE 11. DROIT DE PUBLICITÉ

Sauf mention contraire explicite du Client, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, P2M Consulting se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le Client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Le Client dispose des mêmes droits de citation et de référencement.

ARTICLE 12. ACCES AUX INFORMATIONS INFORMATISEES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client peut demander la communication des informations le concernant et les faire rectifier.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE P2M CONSULTING

ARTICLE 13. FORCE MAJEURE

La responsabilité de P2M Consulting ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil. Dans les cinq (5) jours ouvrés maximum de la survenance d'un tel événement, la partie défaillante pour cause de force majeure s'engage à le notifier à l'autre partie par courrier ou par mail avec accusé de réception et à en apporter la preuve. La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts. Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où l'accord est résilié par le Client pour cause de force majeure, le Client doit verser au Prestataire tous les montants dus jusqu'à la date de résiliation.

ARTICLE 14. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution des présentes CGV, P2M CONSULTING est amenée à collecter des données à caractère personnel nécessaires à l'établissement et la gestion de ses relations commerciales, à l'accomplissement de ses formalités administratives ainsi qu'à la satisfaction de ses obligations légales. Elles sont conservées sur des supports physiques et informatiques sécurisés pendant toute la durée des relations commerciales et pendant les durées de prescription légale à compter de la fin de celles-ci. Leur accès est strictement limité aux personnes habilitées à les traiter en raison de leurs fonctions.

Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des prestataires français ou européens liés à P2M CONSULTING par contrat pour l'exécution de tâches nécessaires à la gestion de la relation commerciale. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec la législation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les personnes concernées peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de leurs données ou encore de limitation et d'opposition du traitement en écrivant à dpo-p2m-consulting@lock-t.com. Elles disposent également d'un droit de

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE P2M CONSULTING

réclamation auprès de la CNIL à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

ARTICLE 15. LITIGES

Les présentes CGV et le devis signé entre les parties sont régies par le droit français à l'exclusion de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises et des règles relatives aux conflits de lois et de juridictions. Tous litiges, différends ou contestations, qui n'auront pu être résolus à l'amiable, seront de la compétence exclusive du Tribunal de commerce du lieu du siège social de P2M Consulting, même en cas de référé, d'appel en garantie, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents du Client puissent faire obstacle à l'application de la présente clause.